



Edito

Juin 2024



2025 - Campagne contre les frelons asiatiques

Dans le cadre de **la lutte du frelon asiatique**, à la demande de la mairie de Hénansal, l'association GDSA22 (Groupement Défense Sanitaire des Abeilles) a organisé une réunion le 13 mai dernier, animé par Mme Geneviève PIETO, Présidente.

Cette réunion avait pour objet la préconisation stratégique de lutte contre l'infestation du frelon asiatique.

Le but était d'expliquer au public présent comment empêcher l'implantation de nouvelles colonies par la capture des reines fondatrices au printemps. Grâce à la mise en place d'un réseau de pièges à partir du 15 février jusqu'au 15 mai, dates variables en fonction de la météo.

Il faut compter entre 20 et 50 pièges sur l'ensemble de la Commune. Un contrôle et un comptage hebdomadaire est nécessaire. Celui-ci est réalisé par un référent communal, formé par le GDSA22, afin de renouveler les appâts. Le guide du piégeur peut être retiré en mairie.

4^e Journée citoyenne : retour sur la journée du samedi 25 mai.

Dans le même état d'esprit que l'an dernier, nous avons continué de mettre les créations de bois à l'honneur : De beaux sapins en palettes recyclées, de belles guirlandes de pommes de pin et des cadeaux multicolores.

La création d'une maison pain d'épices se substituera à la boîte aux lettres du Père Noël pendant les fêtes. Afin d'embellir l'espace vert de la bibliothèque/garderie, une deuxième maison aux couleurs printanières y prendra place pour le reste de l'année.

Une nouvelle boîte à livres a été construite et décorée ainsi que la rénovation du brise vent des tribunes du terrain des sports.

La municipalité remercie vivement les acteurs de cette belle journée ambiante et conviviale qui s'est clôturée par un verre de l'amitié.



Horaires d'ouverture de la Mairie :
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30
Tous les après-midis : fermée au public SAUF sur
Rendez-Vous

Permanence des élus :
tous les samedis matin de 10h45 à 12h00

L'agence postale est ouverte
tous les matins :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Fermée le samedi



Le Conseil Municipal

Retrouvez l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux sur le site Internet,
www.henansal.fr, rubrique *La Mairie*



Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 mai 2024 sous la présidence de Sylvie HERVO, Maire

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire ; GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, BESNOUX Jean-Luc Adjoints, DURAND Pascal, OLERON Régine, BROUARD Catherine, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud, ANDRIEUX David, Sonia Le GUIRINEC, URFIE Anne-Sophie, HAMON Jean-Baptiste, HINGANT Marion

Absents excusés : Catherine BROUARD donne pouvoir pour la séance à Régine OLERON, Nathalie GESREL donne pouvoir pour la séance à Sylvie HERVO

Secrétaire : Pascal DURAND

- [Demande de subvention pour la rénovation de la salle omnisports avec équipements fixes et éclairage](#)

Mme le Maire rappelle la nécessité de changer les paniers de basket de compétition à la salle omnisports ainsi que le tableau d'affichage des scores. Par ailleurs, afin de réaliser des économies, il est nécessaire de modifier le type d'éclairage de la salle omnisports afin de passer en éclairage LED. Dans le cadre de ce projet global de rénovation de la salle omnisports, la commune sollicite une subvention du conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes compétents.

- [Travaux de remplacement des panneaux de basket-ball de compétition dans la salle omnisports](#)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour le remplacement des paniers de basket de compétition à la salle omnisports : Devis de Macé Entreprise = 7 063,67 € HT (8 476,40 € TTC) - Devis de Casal Sport = 8 768,20 € HT (10 521,84 € TTC) – Devis de Camma sports & jeux = 12 709,92 € HT (15 251,90 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le devis de Macé Entreprises.

- [Travaux de remplacement de l'affichage électronique des scores dans la salle omnisports](#)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour le remplacement du panneau d'affichage des scores à la salle omnisports : Devis de Stramatel = 3 100,15 € HT (3 720,18 € TTC) - Devis de Bodet Sport = 3 600,00 € HT (4 320,00 € TTC). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le devis de Stramatel.

- [Changement de l'éclairage à la salle omnisports : passage en éclairage LED](#)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour le changement de l'éclairage de la salle omnisports de Éric BOUGUET de Hénansal = 19 588,00 € HT (23 505,60 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le devis.

- [Point A Temps Automatique](#)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour la réalisation du Point A Temps Automatique (PATA) 2024 : Devis de l'entreprise Eurovia = 11 900 € HT (14 280,00 € TTC) - Devis de l'entreprise Lessard TP = 11 732,00 € HT (14 078,40 € TTC). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le devis de l'entreprise Lessard TP.

- [Acquisition d'un tourniquet pour l'espace jeux extérieur](#)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir un nouveau tourniquet pour l'espace jeux extérieur situé à côté du PumpTrack, au vu de l'état défectueux de l'ancien. Madame le Maire présente le devis de la société Qualité = 5 689,00 € HT (6 826,80 € TTC). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le devis présenté.

- [Convention d'honoraires pour avoir recours à un avocat](#)

M. PILARD est propriétaire du camping naturiste à La Bonnais à Hénansal. Ce camping fait l'objet de plusieurs infractions au titre du Code de l'Urbanisme et au titre du code de l'environnement.

À la suite de la convocation de Mme le Maire par la secrétaire du Préfet en mars dernier, la Commune a dû faire appel à un avocat concernant ce dossier. C'est Maître Pierre-Alexis BLEVIN, avocat au barreau de Saint-Brieuc, qui a été retenu et qui accepte d'intervenir pour réaliser des missions de conseil et de représentation en justice au nom de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention présentée par Maître Pierre-Alexis BLEVIN.

- [Admissions en non-valeur](#)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés admet en non-valeur la somme de 45,90 €, correspondant à des titres émis pour l'utilisation des services périscolaires (cantine et garderie) en 2021.

Points divers

- Citernes souples incendie : Convention avec l'agriculteur pour mise à disposition du dispositif pour les secours.
- Maison 17 Route des Caps : réfléchir à un nouveau projet.
- Rénovation énergétique de l'école : accord de l'une des demandes de subventions (200 000 €) dans le cadre du Fonds Vert.
- Contrat location foyer rural : revu sera validé par une délibération au prochain conseil.
- Fin année scolaire : achat calculatrice + clé USB => Mme Anne-Sophie URFIE s'en charge

Compte rendu des délégations au Maire : Pour information, le conseil municipal prend acte de la signature par le Maire de :

Objet	Société	Montant TTC
Cylindres portes	BOSCHAT	259.96 €
Etagère local vélo école	RACTEM	299.58 €
Vérification installations électriques école	VERITAS	672.00 €
Injecteur extracteur (= aspirateur)	JM Hygiène	612.31 €
Balai + frange dépoussiérage	JM Hygiène	80.40 €
Entretien annuel cimetière	Penthièvre Actions	1 910.40 €
Testeur de courant électrique	SONEPAR	117.72 €
Mange debout foyer rural + housses	SEDI	539.52 €
Stores école : classe CE2/CM1 et CM2	Bretagne Dunet Stores	1 759.48 €
Pantalon tronçonnage agent	Sofibac	154.46 €
Éparage routes communales	ROBIN Sébastien	10 940.40 €
Complément illuminations Noël	SEDI	292.50 €
Ménage école été 2024	SAMSIC	1 842.54 €
Balais Cochet	Rennes Motoculture	1 070.40 €
Entretien terrain de foot	ARVERT	2 289.60 €
Entretien terrain de foot : sable	LAUNAY STTP	651.00 €
Réparation tondeuse ISEKI	MPS	378.82 €
Chariot service + thermomètre + ouvre boîte cantine	LABEL TABLE	818.52 €
Vaisselle cantine et foyer rural	LABEL TABLE	1 221.41 €

👉 Prochaine réunion : lundi 3 juin, à 20h



Vie Communale

Etat civil

Naissance :



Tom VILMAIN, né le 6 mai 2024, fils de Matthieu VILMAIN et Julie GOUAULT, domiciliés 37, lotissement de bel air.



Hanna GUERIN, née le 19 mai 2024, fille de Aymeric GUERIN et de Joséphine NEUMANN, domiciliés 1 lotissement de bel air.

La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux bébés et félicitations aux parents.

Mariage :



Monsieur **ANDRIEUX Julien** et Madame **GLAIS Adeline** se sont unis le 4 mai 2024



Monsieur **BILLAN Anthony** et Madame **LE GOFF Aurélie** se sont unis le 11 mai 2024

La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux mariés

Décès :



Monsieur **François CARFANTAN** est décédé le 5 mai 2024.



Madame **Marguerite LETACONNOUX** est décédée le 15 mai 2024

Son mari Michel LETACONNOUX, Yannick, Chérazade, Brieg, Aymeric ainsi que toute la famille vous remercient chaleureusement pour les marques de sympathie que vous avez témoignées lors du décès de Marguerite LETACONNOUX.

La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.

► **Recensement militaire** : Nous rappelons que les jeunes garçons et filles **né.e.s en 2008** doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent leurs 16 ans. Apporter le livret de famille.

► **Bien vivre ensemble : rappel des règles. Ayons les bons réflexes !!**

 <p>Par arrêté préfectoral applicable sur l'ensemble du territoire de la commune, y compris en campagne : les travaux de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués que</p> <p><u>Du lundi au samedi</u> de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00</p> <p><u>les dimanches et jours fériés</u> de 10h00 à 12h00.</p>	 <p>Toute personne doit veiller à ne pas créer de pollutions canines. En balade, pensez à vous munir d'un sac pour nettoyer après le passage de votre animal. Des distributeurs de sacs sont installés dans les lotissements de Bel Air et du Clos du Levant, et aux abords du terrain des sports.</p>  <p>Dépôt sauvage au container verres : Ne mettez que vos verres dans le container. Merci de respecter les lieux en triant vos déchets. Ramener les encombrants chez vous qui n'ont pas lieu d'être à cet endroit.</p>	 <p>Entretien des haies et arbres qui bordent le domaine public : Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

► **Zones d'accélération énergies renouvelables (ZAENR) :** la commune lance la concertation pour la définition des Zones d'Accélération énergies renouvelables, du 4 au 26 juin 2024. Il s'agit de faire un état des lieux des zones potentielles de développement des énergies renouvelables, cela ne présage pas obligatoirement de l'implantation du projet. Les habitants sont invités à faire part de leurs avis et propositions via le registre en mairie ou par mail : commune.henansal@wanadoo.fr

► **EMPLOI : recherche Poste Aide-maternelle/ATSEM :** à pourvoir au 1^{er} septembre 2024 poste d'aide-maternelle/ATSEM pour l'année scolaire 2024/2025. Horaires 8h30 à 16h30 (32h/semaine en période scolaire). Avoir CAP petite enfance. Renseignements en mairie.

► **Bibliothèque municipale :** Animation estivale « Partir en livre » : manifestation où le livre sort de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes afin de leur transmettre le plaisir de lire. Cette année le sport sera à l'honneur au city stade, parcours sportifs, tirs au but, lancers de panier, relais, courses, une fresque collective sur le thème des jeux olympiques et différents jeux de lettres et de mots, venez défiez vos amis avec nous :

Les mardi 18 juillet et jeudi 8 août de 17 à 19h. "Relevez les défis au city stade de Hénansal cet été » : Pour tous challenges sportifs, jeux et espace de lecture en plein air au city stade. A très bientôt à la bibliothèque pour plus d'informations



Vie Associative

► **Club des aînés :** Réunions bimensuelles au foyer rural à 14h : les **jeudi 13 et 27 juin** (avec les anniversaires de mai et juin). Pas de rencontres pendant les mois de juillet et août.

↳ **Le 20 juin :** journée de l'amitié à Lantic à partir de 9h, organisée par la fédération départementale. Faites-vous connaître pour l'organisation du déplacement en co-voiturage.

► **Amicale Laïque :** Kermesse de l'école **dimanche 23 juin à Hénansal** – Spectacle des enfants à 10h30, buvette et restauration à partir de 12h, jeux et animations à partir de 14h et tirage de la tombola à 17h.
Réservation avant le 13 juin pour le repas : 13€ adulte et 6€ enfant. Contact au 06.61.24.15.49

► **Théâtre :** La troupe de **théâtre enfant**, vous invitent à leur représentation **le mardi 18 juin à 19h30 au foyer rural de Hénansal**. Venez nombreux les applaudir ! Un verre de l'amitié sera offert pour clôturer l'année.

► **Comité des fêtes :** **Concours de palets le dimanche 11 août 2024**, 10€ par équipe en doublette. Réservation conseillée au 06 81 42 69 41. Fin des inscriptions 13h30, début du concours 14h - **Repas le midi sur inscription.**



Divers

► **SCOT : Enquête publique du vendredi 14 juin au lundi 15 juillet 2024 sur le projet de SCOT du Pays de Saint-Brieuc.** Retrouvez l'ensemble des modalités de l'enquête publique sur le site internet du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc : www.pays-de-saintbrieuc.org

Date limite d'envoi d'article pour le prochain numéro :
2 juillet 2024

Imprimeur gérant : **Sylvie HERVO,**
Maire de Hénansal

Mairie de Hénansal
2 rue de la Mairie – 22400 HENANSAL
Tél. : 02 96 31 50 02
Mail : commune.henansal@wanadoo.fr
www.henansal.fr